Image not found or type unknown

Intercontrat en SSII et présentéisme

Par **Interco**, le **26/11/2015** à **10:25**

Bonjour,
Je suis actuellement en inter-contrat depuis plus d'un mois dans ma SSII et mon patron m'oblige à venir tous les jours alors que je n'ai aucun travail à faire, ce qui est illégal à ma connaissance.
Je m'attends à ce que cette situation ne dure plus très longtemps et qu'il mette fin à mon contrat d'une manière ou d'une autre (une collègue est partie dernièrement suite à un harcèlement moral, je m'attends donc à tout).
En cas de conflit, il ne pourra pas prouver que j'avais une charge de travail durant cette période mais comment puis-je prouver que je me suis bien rendu sur mon lieu de travail quotidiennement ? Il n'y a pas de pointeuse donc à part une déclaration sur l'honneur de mes collègues (jamais facile à avoir), je ne vois pas de solution.

Merci de votre retour.

Par **P.M.**, le **26/11/2015** à **14:01**

Bonjour,
Normalement votre présence devrait être relevée par un moyen fiable mais à défaut vous pourriez faire signer par l'employeur ou son représentant un bulletin sur lequel vous mentionneriez vos heures d'arrivée et de départ...
Vous pourriez par ailleurs lui écrire une lettre recommandée avec AR par laquelle l'employeur ne remplit pas à son obligation de vous fournir du travail tout en vous obligeant à vous déplacer ce qui constitue une mesure dégradante qui pourrait être reconnue comme des faits de harcèlement moral, délit puni par le code pénal...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés